

Ver-lès-Chartres

BULLETIN

D'INFORMATIONS COMMUNALES

Janvier 2026



Ver...
votre village



SOMMAIRE



Photo de couverture : Lavoire sur l'Houdouenne, rue de l'église.

Par respect du droit à l'image des personnes, les images utilisées ou créées pour la publication de ce bulletin d'informations communales ne seront en aucun cas utilisées à d'autres fins.

La Mairie

Le secrétariat vous accueille aux horaires de permanence pour l'ensemble de vos questions : urbanisme, état civil, salle des fêtes...

13 rue de la Barrière - 28630 Ver-lès-Chartres

Contacts : 02.37.26.40.59 - mairie@verleschartres.fr

Directeur de la publication : Max Van Der STICHELE - Comité de Rédaction : Marie-Françoise BOUCHER, Delphine BRAULT, Françoise GUILLO, Françoise TRICHEUX et Stéphane BOURGEOIS - Remerciement aux personnes qui ont participé à ce numéro et aux responsables d'Associations. Pré-press : alainvelard.com - Imprimé en France - Tirage : 385 exemplaires gratuits

01 LA VIE COMMUNALE

- 04/05 Travaux 2025
- 06 Projets 2026
- 06 Finances communales

02 VIVRE ENSEMBLE

- 07/08 Notre école
- 09 L'APE "LES LOUSTICS"
- 10/11 Rétrospective 2025
- 12 Voirie et circulation
- 13 Civisme
- 14 Du cuivre à la fibre
- 15 Citoyenneté Élections

03 LA VIE ASSOCIATIVE

- 16 ASLV
- 17 Familles Rurales
- 18 Tennis club
- 19 CB Vernois

04 INFOS UTILES

- 20 CNI / Passeport
- 20 Portail Mesaidés28
- 21 Urbanisme
- 21 Recensement
- 22 Usurpation d'identité
- 23 État Civil
- 23 Tarifs de la salle des fêtes
- 24 Agenda des Évènements

Horaires d'ouverture au public

Lundi	10h00 – 12h00
Mercredi	10h00 – 12h00
Vendredi	16h30 – 18h30

LE MOT DU MAIRE



Bonjour 2026, adieu 2025. Dans un contexte plutôt morose, je vous souhaite plein de bonnes choses pour cette nouvelle année et en premier lieu la santé pour vous et vos proches.

Que dire de 2025 à Ver lès-Chartres ?

Les actions de l'équipe communale ont tourné autour de plusieurs items parmi lesquels :

- L'entretien des biens communaux. Outre la rénovation du préau de l'école et la réfection de plusieurs passerelles, on continue, rue après rue, de refaire nos trottoirs.
- Les économies avec le passage en LED de la plupart des bâtiments publics.
- Les investissements en saisissant les opportunités d'acquérir quelques parcelles mais surtout l'achat d'un bâtiment pour loger les services techniques. Passant de locataire à propriétaire, nous ferons l'économie de loyers tout en disposant d'un outil plus fonctionnel. Les réflexions vont continuer autour de la récupération des eaux et pourquoi pas la production d'électricité.
- Enfin la sécurité avec le renouvellement de nos défibrillateurs qui sont désormais au nombre de 3 (près de la mairie et de l'église et maintenant à la plaine sportive) et l'arrêt interdisant la circulation des poids lourds dans notre commune. La démarche engagée depuis plusieurs années a enfin pu aboutir après de nombreux échanges avec le Conseil Départemental et la Préfecture. Cette démarche va même s'étendre aux communes avoisinantes dans le cadre du projet de schéma départemental poids-lourds mené par le Conseil Départemental. Notons également l'expérimentation de cet été visant à rétrécir la chaussée au niveau du pont sur l'Eure pour une meilleure circulation des piétons tout en ralentissant les véhicules. A suivre...

Quelques mots pour 2026.

Le projet de revitalisation du cœur de village est maintenant bien entamé et visible. Les acquisitions faites par la commune sont passées dans une concession d'aménagement entre la commune et la SAEDEL. Les démolitions de 2025 seront suivies par une partie plus administrative, le permis d'aménager. Ce dernier fixera les fondations du devenir de ce secteur.

Les investigations autour de notre vallée et le Plan vert et la Trame bleue menés avec Chartres Métropole vont reprendre. Ce projet porté par l'agglomération qui va de Maintenon à Saint Georges sur Eure est arrivé à nos portes. Après Barjouville et Morancez, c'est notre tour ! Plein d'autres sujets sont sur la table comme l'archivage communal déjà entamé ou encore la mise en valeur de nos lavoirs, un petit « trésor local ».

Mais, avant de se projeter, il convient de préserver notre capacité d'investissement et d'ajuster nos dépenses en fonction de nos recettes. Notre environnement est « mouvant » et les prévisions bien qu'incertaines sont nécessaires. De plus, 2026 sera une année électorale avec le renouvellement de votre Conseil Municipal. Le mode de scrutin évolue, renseignez-vous ! Notez au passage que s'investir pour sa commune est une belle et noble tâche...

Un petit mot sur l'école. Une nouvelle équipe enseignante, une association des parents d'élèves renouvelée, des projets plein la tête et des effectifs qui remontent, super !

J'en profite pour terminer mon propos sur le vivre ensemble, une de mes marottes évoquée année après année. Rapprochez vous des associations communales. Qu'elles soient scolaire, sportives ou de loisir, elles sont, comme vous pourrez le constater dans ce bulletin, dynamiques, vous proposent de multiples services et activités et ont des calendriers bien remplis. Participez aux manifestations communales, aux commémorations, sources de rencontres...

Encore une fois, Vernois et Vernois, belle et bonne année 2026.

voire maire,
Max Van Der Stichele

D1

LA VIE COMMUNALE

LES PROJETS SUR NOTRE COMMUNE

Parmi les projets envisagés pour l'année 2025, la commune a pu en réaliser un certain nombre grâce à des fonds propres, mais également grâce à l'aide d'organismes extérieurs comme le Fonds Départemental d'Investissement (subventions du Conseil Départemental) ou le Fonds de Concours (subventions de Chartres Métropole).

C'est ainsi qu'ont pu être réalisés avec le concours de subventions :

- Le changement de l'éclairage intérieur de la mairie, de la cantine, de la salle des fêtes et du groupe scolaire par un éclairage LED, réalisé par l'entreprise Bulut Électricité au mois de janvier.
- La réfection des trottoirs de la rue des Vergeolins par la société Touzet en février.
- Le remplacement des 2 défibrillateurs existant sur la commune (à l'église et à la salle des fêtes) et l'acquisition d'un défibrillateur supplémentaire pour la plaine sportive auprès de Schiller en mars.
- La réfection de la toiture du préau de l'école par l'entreprise Segrétain au mois de juillet.
- Les premiers travaux de démolition rue de la Barrière dans le cadre du projet « cœur de village », mené en concession avec la SAEDEL, en juillet et août.



L'aménagement "Cœur de Village".

- La réfection des passerelles piétonnes situées rue de Chartres entre le bourg et La Varenne par les employés communaux en octobre, et de celle située près de l'autoroute en novembre, avec des matériaux acquis auprès de l'entreprise Le Bois de Chartres, en octobre.

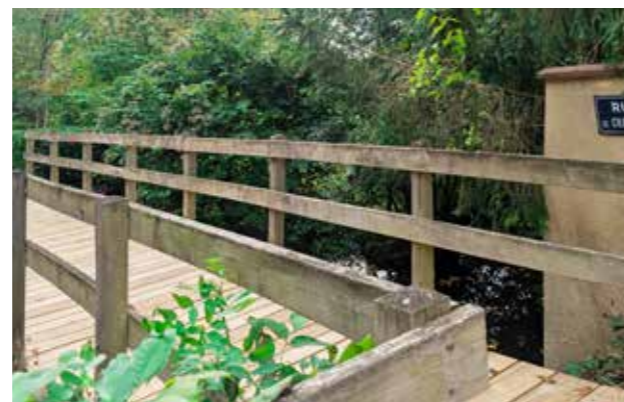
- La réfection des trottoirs de la rue de la Vallée Braize par l'entreprise TP 28 en octobre et novembre, permise grâce à la cession de la voirie du lotissement à la commune en 2016.

Mais aussi uniquement grâce aux fonds propres de la commune :

- L'intégration des actes d'état civil numérisés par l'entreprise Numerize dans le logiciel de notre éditeur au mois de janvier.

Les employés communaux ont réalisé :

- L'élagage des arbres de la place de Loché, de l'école, de la salle des fêtes et de la rue de la Vallée Braize en février.
- L'aménagement paysager et le fleurissement du jardin du souvenir au cimetière au mois d'avril.
- Le déménagement du service technique au début de l'été.
- Le renouvellement des sépultures relevées en 2024 au cimetière en juillet.



Réfection des passerelles piétonnes.



Ajout d'un défibrillateur à la maison des associations.



L'aménagement paysager du jardin du souvenir.

- Le curage du fossé des rigoles par l'entreprise Cagé Terrassement au mois de juillet, suite aux problèmes d'inondations des terrains riverains.
- L'analyse des archives communales et l'identification des documents pouvant faire l'objet d'un désarchivage par un archiviste du centre de gestion en septembre, suivie de l'enlèvement et de la destruction de celles-ci conformément aux règles en vigueur en la matière par l'entreprise Les Coltimeurs au mois de novembre.



Réfection des trottoirs de la rue de la Vallée Braize.

Des acquisitions ont également été effectuées :

- L'acquisition d'une parcelle de voirie située rue de la Fontaine du Roulé en mars.
- L'acquisition d'une parcelle d'espaces verts enclavée derrière une parcelle déjà propriété de la commune située rue de Thivars à proximité du lotissement de la Pointe Colette en juin.
- L'acquisition d'un bâtiment pour abriter le service technique au début de l'été, grâce à des subventions du Conseil Départemental et de Chartres Métropole, et la mise en place d'une télésurveillance.

Des remerciements particuliers doivent être adressés aux employés du service technique, Ricardo, Léandre et Gilles, pour leur engagement dans le maintien d'un cadre de vie agréable et la réalisation des travaux du quotidien, ainsi que les secrétaires, Emilie et Nadia, pour le suivi administratif des dossiers.

Nous renouvelons nos félicitations à Léandre pour la naissance de son petit Mahé le 24 mai 2025.



La Communauté d'Agglomération Chartres Métropole a quant à elle poursuivi la modernisation et le renforcement de ses installations, notamment avec :

- L'enfouissement des réseaux secs de la rue de la Vallée Braize, qui s'est achevé dans le courant du 1^{er} semestre 2025.



- Les travaux de création d'une station relai sur le site de l'ancienne, pour laquelle la mise en service est intervenue en début d'année 2025. Les anciennes installations ont été démolies et la

nouvelle station réceptionne déjà les eaux usées de Corancez, et à terme celles de Dammarie, qui seront ensuite acheminées vers Barjouville et la station d'épuration de la Mare Corbonne à Mainvilliers.

- L'étude d'un périmètre de protection autour du forage actuel du château d'eau, la poursuite des études concernant les forages de Chartres Métropole à la plaine sportive, et l'interconnexion en eau potable entre Thivars et Ver-lès-Chartres.
- La reprise des tampons des réseaux d'eaux usées et pluviales de la rue de la Vallée Braize par Chartres Métropole en octobre.

EN 2026 LA COMMUNE A POUR PROJET :

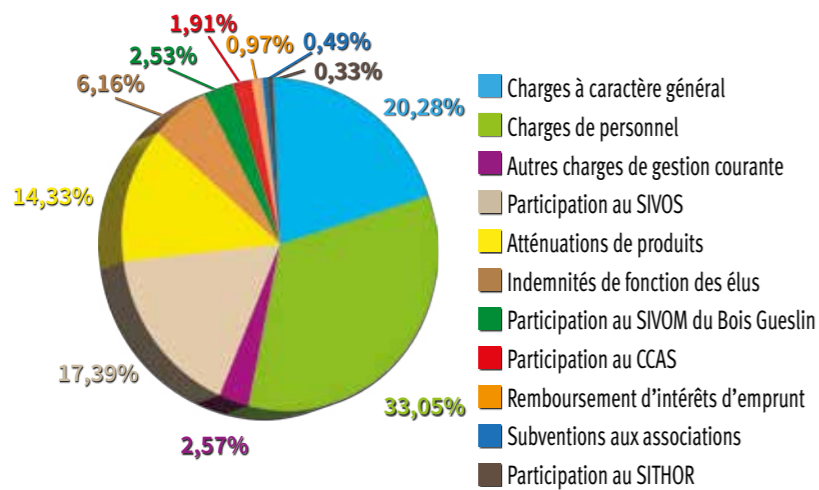
Reste encore à venir, pour le début d'année 2026 :

- Le réaménagement de l'étage de la mairie pour créer un véritable espace dédié à l'archivage, dans la continuité des travaux engagés en 2024 et 2025 pour la préservation des archives communales.
- La poursuite des travaux pour la revitalisation du cœur de village.
- L'installation d'une cuve enterrée de récupération d'eau de pluie au service technique.
- Le remplacement des équipements de l'aire de jeux extérieurs pour enfants.
- L'acquisition des parcelles de voirie de la rue des Pierres.
- Le rafraîchissement de la salle des mariages et du conseil municipal à la mairie, avec un agrandissement de l'espace de stockage des registres.
- L'acquisition d'une épareuse pour le service technique.
- La réfection des assises de la charpente bois du préau de l'école.

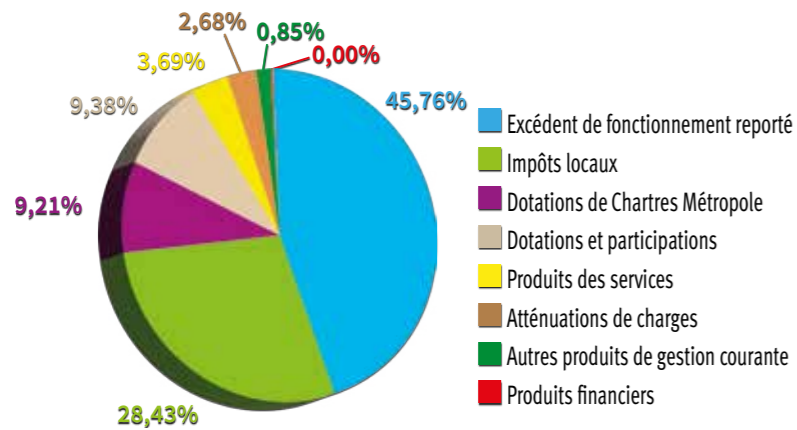
FINANCES COMMUNALES 2024

Budget réalisé 2024 de Fonctionnement :

Dépenses : 549 494,00 €

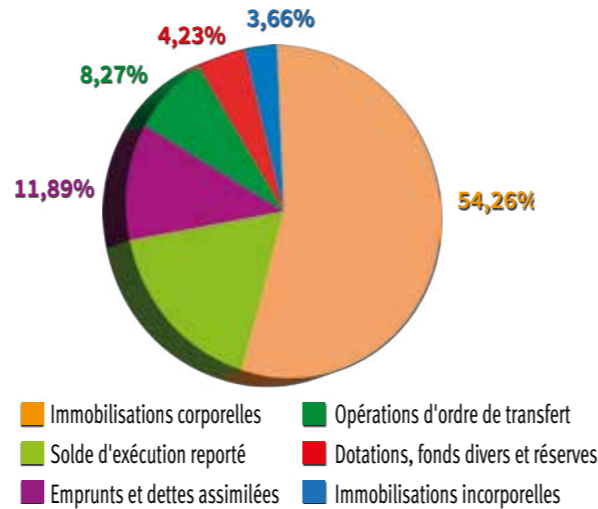


Recettes : 1 218 341,88 €

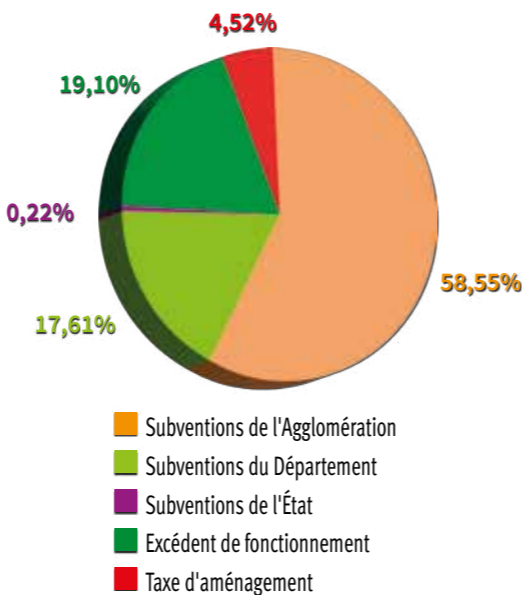


Budget réalisé 2024 d'investissement :

Dépenses : 208 215,14 €



Recettes : 260 930,16 €



D 9 VIVRE ENSEMBLE

NOTRE ÉCOLE

Une nouvelle équipe pour une école qui respire dehors, coopère dedans.

Au regroupement scolaire de Corancez et Verlès-Chartres, l'école élémentaire ouvre une nouvelle page : une direction renouvelée, un projet "École dehors" ambitieux, une Aire Terrestre Éducative (ATE) en partenariat avec Eure-et-Loir Nature, et une dynamique collective qui met la coopération et l'épanouissement des enfants au cœur des apprentissages.

Une direction nouvelle, une boussole claire
Fraîchement installée, la nouvelle directrice, Mme Fabienne CHADRON ALONSO et son équipe, Mme Queenie CHANIOL, enseignante des GS CP CE1 et Mme Gaëlle LECLERC, enseignante des PS MS GS, affichent la couleur : « *Nous voulons une école bienveillante, ancrée dans son territoire, qui donne envie d'apprendre et de grandir, dans la coopération et en lien avec la nature qui nous entoure.* »

Autour d'elles, Mme Virginie ISAMBERT, ATSEM, les personnels municipaux, Mme Paula DOS SANTOS et Mme Honorine BARRÉ, les partenaires, le service technique, mais aussi les associations : l'APE « Les Loustics », Eure-et-Loir Nature se sont associés à cette feuille de route commune.

Apprendre dehors, comprendre le vivant
Pilier de l'année : le déploiement de l'École dehors. Chaque classe bénéficiera de temps d'apprentissage en plein air : mathématiques en mouvement, sciences au bord du chemin, français sous les arbres, arts visuels dans la cour ou au jardin. Avec Eure-et-Loir Nature, et l'Office Français de la Biodiversité, l'école crée une Aire Terrestre Educative : les élèves observent, inventorient et protègent un espace de nature de proximité. Objectif : relier connaissances, gestes concrets et citoyenneté environnementale.



Vers une "Éco-École" : évaluer pour mieux se projeter

Une évaluation d'école est lancée afin d'écrire le nouveau projet d'établissement autour des principes du label Éco-École : réduction des déchets, biodiversité, énergie, alimentation, mobilités douces... Les familles et la commune seront associées, pour des actions visibles dans l'école et dans le village.

En classe comme dans l'équipe, la coopération devient un réflexe : conseils d'élèves, travaux en petits groupes, tutorat inter-cycles, médiation par les pairs. Côté adultes, des temps réguliers d'analyse de pratiques, de co-préparation renforcent l'unité et l'efficacité du collectif.

Les intelligences multiples au service des apprentissages

Parce que chaque enfant apprend différemment, l'école diversifie ses portes d'entrée : langagière, logico-mathématique, corporelle-kinesthésique, musicale, spatiale, naturaliste, semaine du goût, et sa leçon de cuisine avec un cuisinier parisien, la grande lessive avec le soutien de l'association des parents d'élèves, des défis scientifiques, la chorale de l'école, jeux de sociétés, défis nature... autant de formats pour accrocher chaque élève et valoriser ses réussites.



Sport, grand air, compétences psychosociales

Au programme : sport quotidien (jeux coopératifs), activités en extérieur (land art, séance de poésie, de grammaire...) et éducation au bien-être. L'école renforce l'apprentissage des compétences psychosociales : attention à l'autre, gestion des émotions, empathie, esprit critique, prise de décision responsable.

« *Savoir lire et compter, c'est essentiel. Savoir vivre ensemble et prendre soin du monde, c'est indissociable* », résume l'équipe.

Une école ouverte et partenaire

Temps forts passés et à venir : journée contre le harcèlement le 6 novembre 2025, lecture de textes lors de la cérémonie du 11 novembre par les élèves de CE2 CM1 CM2, journée de la laïcité le 9 décembre 2025, mise en place du conseil de la terre, à la tête de la gestion de l'ATE, balade nature apprenante...

« **Un grand merci au SIVOS et à la mairie pour son soutien.** »



Nous souhaitons à nouveau une excellente retraite à Catherine. Un pot de départ s'est tenu le 21 mars à la salle des fêtes pour la remercier de son investissement pour l'école depuis 2010.



La rentrée scolaire 2025-2026 a été marquée par la mise en place d'un « portail familles ».

<https://portail.berger-levrault.fr/SivosCorancezEtVerLesChartres28630/accueil>

Un espace numérique permettant aux parents de gérer les activités périscolaires de leurs enfants. Déployé par le SIVOS dès la fin de l'année scolaire 2024-2025, il a ainsi permis aux parents d'inscrire leurs enfants aux services de cantine et de garderie dès la rentrée, puis de privilégier ce biais de communication pour organiser les réservations au fil de l'eau selon leurs besoins.

Cet outil permet une gestion plus fluide et plus fiable des éléments nécessaires à la facturation. Le pointage des enfants aux différents services périscolaires est en effet réalisé en temps réel par les agents du SIVOS sur une tablette tactile, puis la remontée de ces informations au secrétariat est également effectuée de manière dématérialisée pour leur facturation.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

« **LES LOUSTICS** » **Rétrospective 2024-2025**

L'année scolaire 2024-2025 fut riche en projets, en rencontres et en belles réussites pour l'Association des Parents d'Élèves (APE) ! Nous avons pu mener à bien de nombreuses actions en faveur des enfants et de la vie de l'école.

Des moments forts tout au long de l'année

- décembre 2024 : visite du père Noël dans les classes, vente de chocolats et sapins, création du marché de Noël à Ver-lès-Chartres. Nous remercions particulièrement Marco Pizza pour avoir assuré la restauration et reversé les bénéfices à l'APE.
- 8 mars : le carnaval a réuni petits et grands autour d'un défilé animé dans les rues de Corancez. Merci à Virginie pour ce superbe bonhomme carnaval.
- 6 avril : le Bric à Brac annuel de Ver-lès-Chartres
- 21 juin : clôture festive de l'année avec la kermesse de l'école, où les élèves ont présenté un joli spectacle préparé avec leurs enseignantes avant de profiter de tous les jeux et animations. Cette année, nous avons vu fort avec de nombreuses activités : grande tombola, baptême de poney, maquilleuse, sculpteur de ballons, structures gonflables ainsi que les traditionnels jeux de kermesse pour ravir les enfants! Les CM2 ont reçu un petit cadeau pour leur passage en 6^{ème}, et tous les enfants de l'école ont été bien gâtés par l'APE !



Et pour l'année 2025/2026?

Présentation du nouveau bureau pour l'année 2025/2026

Les Loustics de Ver-lès-Chartres et Corancez entament l'année 2025-2026 avec un nouveau bureau !

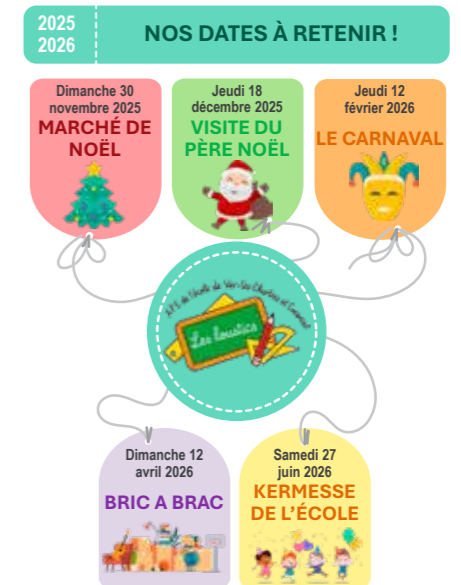
L'équipe mettra tout son cœur à organiser des moments conviviaux et festifs, au service des enfants, des familles et de la communauté éducative ; et va œuvrer tout au long de l'année pour soutenir les projets scolaires et proposer aux enfants des temps forts riches en échanges et en bonne humeur.

APE LES LOUSTICS 2025/2026

- Marie-Lise POCHOT, Présidente (Maman de Joss et Sharon POCROT (CM2/CE2))
- Clara NGUYEN, Vice-Présidente (Maman de Louise et Lucile NGUYEN-PIREUX (GS/ACS))
- Safia HOURFANE, Secrétaire (Maman de Haron et Anfal HOURFANE (CM2/GS))
- Leslie KIRCHHOFFER, Vice-Secrétaire (Maman de Jules (PS))
- Anne-Laure BAZIN, Trésorière (Maman de Gaspard et Balhazar FOUCHER (CM2/MS))
- Alexandre MATHURIN, Vice-Trésorier (Papa de J'in et Lynn MATHURIN (CM/CE))

Facebook : APE Les Loustics

Le calendrier des manifestations



Bilan et remerciements

Grâce aux actions menées, l'association a pu financer cette année plusieurs projets par un don de 3 500 € à la cooperative scolaire, divers cadeaux à l'école (sapin de Noël, paniers de basket, jeux de construction, jeux pour la cour, cadeaux de Noël aux enfants remis lors du passage du père Noël dans les classes).

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont donné de leur temps pour que ces manifestations puissent avoir lieu.

Un grand merci à l'ensemble du bureau pour leur dévouement, travail et temps donné pour créer et tenir toutes ces manifestations dans l'intérêt des enfants de l'école.

L'APE Les Loustics remercie les familles, le personnel scolaire et les municipalités de Corancez et Ver-lès-Chartres pour leur précieux soutien. Rejoignez-nous sur Facebook : APE Les Loustics pour suivre toutes nos actualités et découvrir nos actions en images !



RÉTROSPECTIVE 2025

Vœux du Maire, le 17 janvier

Le Maire et le conseil municipal ont convié les nouveaux habitants ainsi que les artisans et commerçants de la commune à la traditionnelle cérémonie des vœux le 17 janvier à la salle des fêtes. Un bilan des actions menées l'année écoulée a ainsi été dressé, et les projets pour l'année 2025 ont pu être présentés avant un pot de bienvenue rassemblant une trentaine de personnes.



Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie du 19 mars 1962

La commune commémore chaque année le cessez-le-feu de la guerre d'Algérie et rend ainsi hommage à l'ensemble des victimes par la lecture du manifeste du ministre des Armées et le dépôt d'une gerbe devant le monument aux morts.



Commémoration du 8 mai 1945

A l'occasion du 80^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945, un cortège s'est formé devant la mairie pour cheminer jusqu'au monument aux morts, en signe de recueillement à la mémoire de ceux qui se sont sacrifiés durant cette guerre et de célébration de la liberté retrouvée.



Les élèves de l'école ont également participé à cette cérémonie par la lecture de poèmes écrits par leurs soins, accompagnés de la directrice, Mme Picquart, et la cérémonie a été suivie d'un verre de l'amitié à la salle des fêtes.



RÉTROSPECTIVE 2025

Fête nationale, le 14 juillet

La fête nationale, marquée par son traditionnel défilé militaire, ses feux d'artifices et bals populaires rassemblant autour des valeurs républicaines, est célébrée chaque année à Ver-lès-Chartres par un banquet.

C'est sous une chaude journée d'été que le repas du 14 juillet s'est déroulé à la plaine sportive dans la convivialité et le partage, rassemblant une cinquantaine de convives autour d'un buffet froid, de jeux de société et de pétanque.



Autres infos

Les moutons de Tachainville ont de nouveau traversé la commune à plusieurs reprises, pour rejoindre leur pâture et pour retourner à leur bergerie.



Commémoration du 11 novembre 1918 et repas des aînés

Cette cérémonie honore le souvenir des nombreuses victimes de la Grande Guerre. A cette occasion, élus, anciens combattants, habitants de la commune et élèves de l'école, accompagnés de la nouvelle directrice, Mme Chadron, se sont réunis au monument aux morts.

Le repas des aînés, rassemblant une soixantaine de personnes, a suivi cette cérémonie.



Les conseillers municipaux ont à nouveau rempli leurs rôles de lutins du Père Noël et remis un colis gourmand aux habitants de plus de 75 ans qui n'ont pas participé au repas des aînés.

LE SAVIEZ-VOUS ?

A Ver-lès-Chartres, les décorations de Noël sont mises en place par les agents communaux. C'est leur engagement qui garantit chaque année une illumination de qualité, pour un coût maîtrisé grâce à la location d'une nacelle mutualisée avec d'autres communes aux alentours pour la pose et la dépose.

Cette année l'Eure est sortie de son lit à plusieurs reprises.



VOIRIE ET CIRCULATION

Interdiction des poids lourds

Le constat de l'accroissement du trafic de poids lourds sur la commune, que nombre d'habitants a pu faire ces dernières années, a été confirmé par un comptage de véhicules effectué par le Conseil Départemental durant une semaine au printemps. Cette opération s'est déroulée à la demande de la municipalité.

Suite à des réflexions et un travail de longue haleine en concertation avec la Préfecture et le Conseil Départemental, il a ainsi été possible d'adopter un arrêté à la fin de l'été pour interdire la circulation des poids lourds en transit sur l'ensemble des voies de circulation de la commune.

Sondage

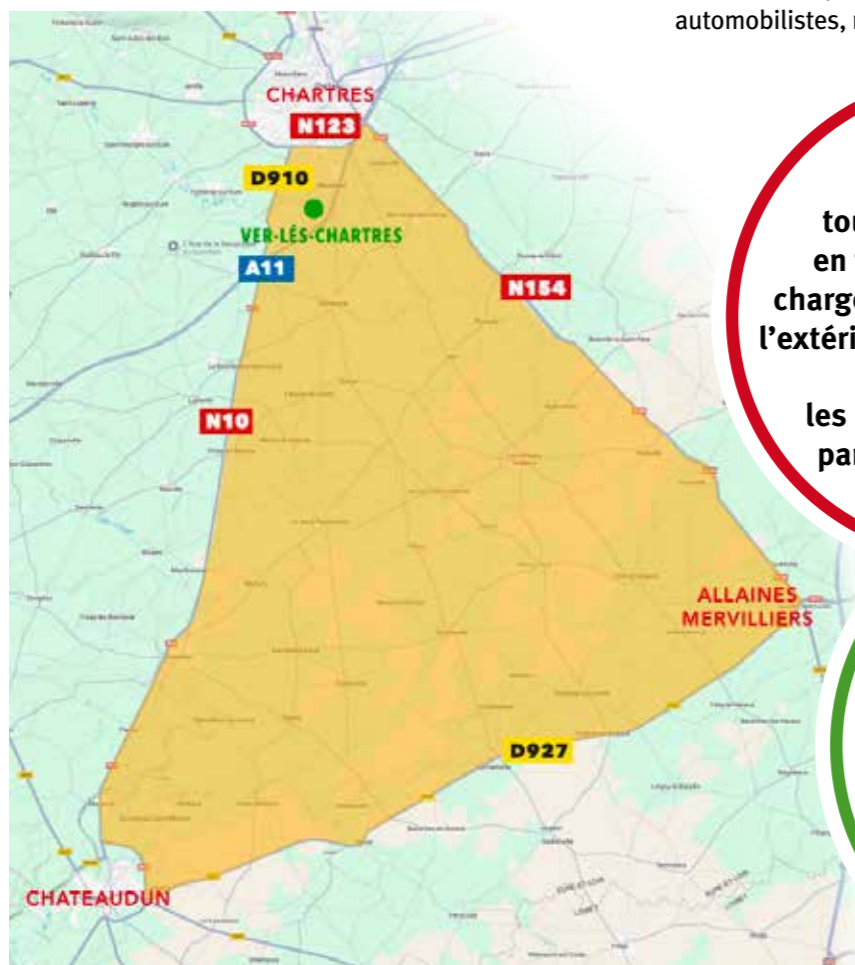
En vue des travaux de réfection de la voirie et des trottoirs réalisés à l'automne, les habitants de la rue de la Vallée Braize ont été consultés lors de réunions d'information, en janvier et en septembre. Une enquête a également été effectuée au mois de mars afin de les associer aux choix d'aménagement de leur lotissement.

Expérimentation

A titre expérimental, la commune a mis en place, en collaboration avec le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, un rétrécissement de la chaussée sur le pont traversant l'Eure entre le bourg et La Varenne durant 1 mois avant l'été, du 19 mai au 18 juin. La circulation se faisait sur une voie unique, le sens de circulation depuis Ver-lès-Chartres en direction de Barjouville étant prioritaire, avec un abaissement de la vitesse à 30 km/h.



L'objectif était de réduire la vitesse sur cet axe et d'élargir la bande piétonne, car la mairie est régulièrement interpellée concernant la sécurité des piétons sur ce pont. La réflexion se poursuit avec le département pour trouver la solution la plus adaptée à la fois pour les piétons, les automobilistes, mais également les riverains.



Sont concernés, tous les poids lourds en transit, c'est-à-dire chargeant ou déchargeant à l'extérieur du périmètre formé par les RN 10, 123 et 154, et par les RD 910 et 927.

Les poids lourds en transit doivent contourner la commune en empruntant les routes à grande circulation suivantes : RD 910, RD 927, RN 10, RN 123 et RN 154.

CIVISME

Entretien des trottoirs et de la voirie

La propreté de la commune est l'affaire de tous, et il y a lieu de solliciter la participation à l'effort collectif de propreté de chacun, car les mesures prises par la municipalité ne peuvent donner de résultats satisfaisants qu'avec le civisme et le concours des habitants.

C'est pourquoi, un nouvel arrêté, remplaçant celui de 2016, a été adopté à l'automne, afin de rappeler la responsabilité de chaque habitant dans le maintien du caractère accueillant de la commune :

- entretien des trottoirs par balayage jusqu'au caniveau -y compris des feuilles mortes- en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales
- désherbage et démoussage par arrachage, binage ou coupe -le recours à des produits phytosanitaires étant strictement interdit-
- dégagement des trottoirs en temps de neige ou de gelée, et épandage de matières antidérapantes en cas de verglas
- entretien des végétaux (taille des haies et élagage des arbres), de façon que rien ne dépasse de la clôture à l'aplomb du domaine public, en portant une attention particulière là où le dégagement de la visibilité est indispensable -au niveau d'un carrefour, d'un virage, et des mâts d'éclairage public-
- interdiction de déposer des déchets ou des encombrants sur la voie publique
- interdiction des déjections canines sur les voies publiques, trottoirs, espaces verts et espaces de jeux
- nettoyage des voies publiques salies par des véhicules ou des individus
- maintien du libre passage sur les trottoirs pour les piétons, les poussettes, et personnes à mobilité réduite, notamment avec le stationnement de véhicules

Il est rappelé qu'il en va de même pour l'entretien du pourtour des sépultures de familles au cimetière.

Interdiction de brûlage

Conformément au code de l'environnement, les biodéchets notamment issus des jardins ne peuvent être éliminés par brûlage à l'air libre, afin de favoriser le compostage ou le paillage (ou leur dépôt en déchetterie).

Déchets verts : herbes de tonte, feuilles mortes, résidus de taille, épluchures de fruits et légumes.

Le fait de ne pas respecter cette obligation est passible de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^{ème} classe, allant jusqu'à 750 €.

Ici commence la mer

Les grilles d'évacuation des eaux pluviales, aussi appelées avaloirs, recueillent les eaux de pluie ruisselant sur la chaussée afin d'éviter les inondations, avant de les rejeter dans les cours d'eau (contrairement aux réseaux d'eaux usées, qui sont raccordés aux stations d'épuration).

Tous détritiques, dont les mégots, abandonnés sur le domaine public risquent ainsi de se retrouver dans les rivières, les mers et les océans -ou les nappes phréatiques-, via le réseau des eaux pluviales.

Prendre conscience de ce cheminement et de l'impact que chacun d'entre nous peut avoir sur son environnement immédiat permet de protéger la qualité de l'eau, de nos rivières les plus proches jusqu'aux confins des océans.

Comment agir ?

Ne rien jeter dans les rues
Ramasser ses déchets
Sensibiliser son entourage



DU CUIVRE À LA FIBRE

Fermeture du réseau cuivre au profit de la fibre, une page de l'histoire des télécommunications se tourne. Préparez-vous dès maintenant pour éviter une coupure de vos services internet et de téléphonie fixe !

Mis en service au cours des années 1970 par Orange, le réseau de cuivre a accompagné les Français dans leurs communications pendant plus de 50 ans. D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis le déploiement de l'internet haut débit grâce à l'ADSL.

Face à l'accélération des usages numériques et aux besoins croissants en connectivité, le réseau historique en cuivre a atteint ses limites.

Les réseaux en fibre optique, déployés massivement sur le territoire par les opérateurs et les collectivités locales dans le cadre du plan gouvernemental France Très Haut Débit, permettent de mieux répondre aux enjeux numériques d'aujourd'hui et de demain.

Plus rapide, plus fiable et moins coûteuse à entretenir, le développement de la fibre optique a mené Orange, propriétaire historique du réseau cuivre anciennement dénommé France Telecom, à annoncer dès 2019, sa volonté de fermer progressivement ce réseau historique d'ici 2030.

La fermeture du réseau cuivre se divise entre la fermeture commerciale (les opérateurs télécoms ne proposent plus de nouvelles offres d'abonnement dépendant du réseau cuivre), et la fermeture technique (arrêt définitif du réseau cuivre).

L'arrêt définitif du réseau cuivre se fait progressivement et a été divisé en 7 lots de communes au niveau national. Orange a annoncé durant l'été 2025 que toutes les communes du département d'Eure-et-Loir étaient dorénavant intégrées dans un lot dont la fermeture commerciale se produira en janvier 2026 (exception faite des communes de Lucé, Barjouville, Luisant et Mignières, dont la fermeture commerciale est repoussée à janvier 2027).

Passée cette date, les particuliers, entreprises et services publics ne pourront plus souscrire de nouvel abonnement sur le réseau cuivre. En prévision de cette fermeture, les personnes qui dépendraient toujours du réseau cuivre doivent donc entamer les démarches nécessaires pour basculer vers une solution très haut débit dès que possible pour éviter une coupure de ses services (si tous vos services vous sont déjà fournis via la fibre optique par votre opérateur, vous n'êtes pas concerné par les conséquences de cette fermeture).

La commune de Ver-lès-Chartres a été présélectionnée pour être intégrée au lot de fermeture du réseau cuivre, dont la date de fermeture technique interviendrait en 2029. A cette date, l'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible.

En parallèle de l'arrêt du cuivre, le réseau de fibre optique poursuit son développement. En Eure-et-Loir, quatre opérateurs bâtissent ce réseau selon des périmètres définis : Eure-et-Loir Numérique, Orange, C'Chartres Innovations Numériques et ALTICE SFR - XP Fibre. Fin 2024, 95,5% des habitants d'Eure-et-Loir bénéficiaient déjà d'un accès à la fibre optique.

Les opérateurs télécoms peuvent vous renseigner et vous accompagner dans la migration des services dépendant du réseau cuivre (téléphonie, internet, alarmes, téléassistance...) vers la solution la plus adaptée à vos besoins (fibre optique ou solutions haut débit alternatives : 4G fixe ou mobile, satellite, Très Haut Débit Radio).

Assurez-vous d'être bien en contact avec votre opérateur téléphonique : des opportunistes pourraient profiter de cette opération pour au mieux vous proposer des prestations inutiles ou superflues, au pire tenter de vous escroquer.

Info : la fibre optique offre de meilleures performances énergétiques que le cuivre : un passage à la fibre divise par 4 la consommation énergétique de l'accès fixe.

CITOYENNETÉ

Élections municipales des 15 et 22 mars 2026

En mars 2026, chaque citoyen sera appelé à élire ses conseillers municipaux pour le représenter au niveau de sa commune.

Vous avez jusqu'au vendredi 6 février pour vous inscrire sur les listes électorales afin de pouvoir voter aux élections municipales de mars 2026. Pour cela, rendez-vous sur

<https://www.service-public.gouv.fr/>

rubrique « demande d'inscription en ligne sur les listes électorales » ou en mairie, muni d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Il vous est également possible de vérifier votre situation électorale sur le même site, rubrique « vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote ».



Dans notre commune, l'effectif légal du conseil municipal est de 15, et un assouplissement réservé aux communes de moins de 1 000 habitants prévoit que les listes présentées devront compter au minimum 13 candidats et au maximum 17 candidats.

Histoire : Les 80 ans du droit de vote des femmes

1848 : la France est à l'origine d'une innovation extraordinaire pour son époque, en instaurant le suffrage universel masculin, qui n'existait nulle part ailleurs. Cela a permis de mettre toute une société hiérarchisée sur un pied d'égalité dans un contexte politique de révolte, où jusqu'alors, seuls les hommes qui payaient un impôt, c'est-à-dire les plus riches, pouvaient voter.

La France ne sera néanmoins pas pionnière pour octroyer le droit de vote aux femmes, la Nouvelle-Zélande ayant été le premier pays au monde à l'accorder en 1893, suivie de l'Australie en 1901, puis en Europe par la Finlande en 1906, la Norvège en 1913, le Danemark et l'Islande en 1915.

21 avril 1944 : le Général de Gaulle signe l'ordonnance portant organisation des pouvoirs publics en France après la libération, qui régit le fonctionnement du gouvernement provisoire de la République Française. Son article 17 marque un tournant majeur de l'histoire française en disposant que « les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes ».

29 avril 1945 : un an après cette ordonnance, les femmes votaient pour la première fois en France lors des élections municipales, et montraient leur intérêt pour la chose publique en composant environ 53% du corps électoral. Quelques mois plus tard, 33 femmes sont élues à l'Assemblée constituante chargée de rédiger la nouvelle Constitution, marquant un premier pas de leur intégration dans la vie politique française.



Modification du mode de scrutin aux élections municipales

La loi du 21 mai 2025 fait du scrutin de liste paritaire la règle pour toutes les communes, y compris celles de moins de 1 000 habitants, représentant 70 % des communes françaises.

Cette évolution permet notamment d'harmoniser les modes de scrutin entre les communes, et de renforcer la parité dans les conseils municipaux, ceux des petites communes ne comptant que 37,6 % de femmes.

Auparavant : scrutin majoritaire plurinominal à 2 tours, avec panachage possible : les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées, et dans ce dernier cas le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres.

Dès mars 2026 : scrutin de liste paritaire : le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes et la suppression du panachage afin de respecter une alternance femme/homme. Il n'est donc plus possible d'ajouter/supprimer des noms ou de modifier l'ordre de présentation.



03

LA VIE ASSOCIATIVE



ASLV

Concours de belote, le 13 février

44 joueurs se sont retrouvés à la salle des fêtes pour disputer le concours de belote annuel de l'A.S.L.V.



Chasse aux œufs, le 12 avril

Les enfants du village se sont retrouvés, à la prairie rue du Poulain, pour la traditionnelle « chasse aux œufs ». Sous un beau soleil, la récolte a été bonne, chacun des enfants a reçu un paquet de chocolats.



Troc plantes, le 26 avril

Encore sous un beau soleil, à la Maison des Associations, plants de fleurs, légumes, graines, boutures, vivaces se sont échangés au « Troc Plantes » de l'A.S.L.V.



Fête de la musique, le 14 juin

Les membres de Familles Rurales et de l'A.S.L.V. et bien d'autres bénévoles (surtout pour tout ce qui est sonorisation et électricité), se sont associés pour organiser « La fête de la Musique » sur la place du village. La semi-remorque de l'un de nos élus, a été installée pour servir de scène où 3 groupes et un accordéoniste se sont produits. Une buvette a été installée, ainsi que des tables et bancs. Sur réservation, il a été servi une carbonade flamande, frites et dessert. Merci à tous les bénévoles.



Fête de l'attelage, le 31 août

La fête de l'attelage s'est tenue pour la seconde fois dans le parc du château de Loché, généreusement mis à disposition, et a rassemblé près de 1 000 personnes. Les épreuves de maniabilité, dressage et marathon ont été portées par l'ambiance des trompes du rallye Saint Hubert. Une messe a été célébrée par le curé Pierre Paul. Grâce aux bénévoles de Familles Rurales, de l'A.S.L.V. et de tous ceux qui ont aidé, restauration et organisation ont été assurées avec chaleur. Merci à chacun pour cette belle réussite collective.



Club du temps libre

Rendez-vous tous les mercredis après-midi à 14h30, pour jouer aux cartes, au triomino, et partager un petit goûter, boissons chaudes ou froides, selon la saison et les goûts de chacun. En mars, les membres du club ont partagé un repas « Au Gallus », le café de Loché, rue de la Barrière. Ce n'était pas « un poisson », le 1^{er} avril Christelle (de Familles Rurales), a fait des crêpes. **Cotisation : 25€**



FAMILLES RURALES

L'association Familles Rurales œuvre en organisant des activités et des services, pour les familles, en territoire rural.

En 2025, jusqu'en juin

Ateliers/conférences organisés par Familles Rurales Départementale à la maison des associations. Les thèmes abordés : appareillages optiques et auditifs, aménagement du logement, reprendre du plaisir en mangeant, améliorer son budget, télésurveillance, les aidants. Ateliers itinérants : ils se déplacent sur les communes environnantes du département.

Atelier cuisine inter-générationnel organisé à la cantine, en avril, sur le thème du chocolat avec un mélange inhabituel chocolat/avocat

Fête de la Musique et Fête de l'Attelage : participation et soutien logistique.

Les cours

Gymnastique douce et relaxation animée par Fabienne, le jeudi matin. On se fait du bien sans se faire de mal.



Nouveauté

pour ceux et celles qui travaillent : **YOGA depuis septembre**, animé par Maryline, le jeudi soir à 19h00 (durée 1h15).

COUTURE animée par Rachel, le lundi après-midi 1 fois par mois plus quelques samedis (à la demande de celles qui travaillent). On apporte un modèle, on taille, on coud et pftt on découd ou on raccommode et l'après-midi passe très vite.

Café tricot-crochet le mardi ou le mercredi après-midi, gratuit. On papote, on découvre les ouvrages en cours, échange de techniques (ex : montage de mailles), initiation sans oublier le goûter, bien sûr.



Pour suivre nos actualités, rendez-vous sur le panneau pocket de Ver-lès-Chartres. Nous remercions la Mairie pour son soutien et la mise à disposition de la MDA (Maison des Associations), appréciée pour sa luminosité propice à la plupart de nos activités, surtout quand le soleil pointe son nez.



TENNIS CLUB DAMMARIE VER-LÈS-CHARTRES

SAISON 2025 ; une année au service du sport et de la convivialité pour tous les amoureux du tennis.
Le TC Dammarie Ver-lès-chartres est heureux de partager le bilan de son année 2025, une saison riche en événements et en succès.

Avec 188 licenciés - 107 adultes et 81 enfants - le club confirme son dynamisme et son attractivité. Porté par l'entraîneur passionné Gabriel DIAZ et une équipe dirigeante de 10 membres menée par le président David DUTILLEUL, le club a vécu une saison riche : de belles performances sportives, une ambiance conviviale lors des événements, et un engagement solidaire renouvelé pour Octobre Rose pour la 3^{ème} année consécutive. Nous sommes également fiers d'avoir offert à nos adhérents un court intérieur entièrement rénové, offrant un espace de jeu moderne et agréable.

Les championnats - jeunes

■ **Nos jeunes** - La passion du tennis se transmet de génération en génération.

■ **Raquettes FFT filles**, 6 équipes engagées - 4 de nos jeunes joueuses ont représenté le club Garance - Léonie - Anouk et Romane - Elles ont terminé 4^{ème} sur 5.

■ **Challenge sportif**, 16 clubs ont participé cette année, merci à Gabrielle, Esteban, Camille et Anaë.

■ **Championnats jeunes**, 3 équipes garçons et 1 équipe fille : 2 équipes garçons 13/14 ans - 1^{ère} division, une a terminé 2^{ème}/5 et l'autre 4^{ème}/4. 1 équipe garçons 15/16 ans - 1^{ère} division termine 1^{ère}/4. 1 équipe filles 15/16 ans - 1^{ère} division termine 5^{ème}/5.

Les championnats - adultes

■ **Championnats d'hiver**, 7 équipes inscrites : avec 3 équipes féminines et 4 masculines. Ce championnat s'est finalisé avec 6 maintiens dans sa catégorie et 1 descente.

■ **Championnats d'été**, un millésime 2025 à son apogée avec 2 belles montées à la dernière journée ! 6 équipes engagées 2 pour les femmes et 4 pour les hommes : résultat 2 montées 3 maintiens et 1 descente.

■ **Les ladies raquettes**, 11 participantes, dont 2 qualifiées pour la phase finale à la ligue.

■ **Raquettes FFT féminines**, 19 équipes réparties sur 4 secteurs - Le club était également représenté avec 4 joueuses terminant 5^{ème}/6 pour ce tournoi ouvert aux joueuses de NC à 30/4.

■ **Notre tournoi interne**. Théa "notre benjamine" a défendu son titre et s'impose une fois de plus dans la catégorie féminine ! Elle remporte la finale face à Murielle en deux sets (6/2, 6/4). Un combat acharné de + de 2h30, Mathéo "le benjamin" s'impose face à Greg (6/4, 2/6, 6/4).

L'année a également été riche en animations

■ La sortie traditionnelle à Roland-Garros.

■ Notre 15^{ème} tournoi des 4T.

A quant à lui accueilli 20 équipes sous un soleil de plomb. La convivialité, un ingrédient essentiel de la vie du club.



■ **Notre action de solidarité pour Octobre Rose**. une mobilisation exceptionnelle avec un record de 40 participantes. Entre ateliers ludiques menés par Gaby, prestations musicales de la chorale « À travers chants », stand de créations de Camille et un apéritif convivial pour clôturer la soirée, ces moments ont illustré l'esprit chaleureux, solidaire et festif qui fait la force de notre club.



Découvrez les animations prévues pour la prochaine saison tennistique ... Retrouvez toutes les informations du club sur : www.dammarietennisclub28.fr Suivez-vous également sur les réseaux sociaux :



Avec un effectif stationnaire aussi bien au niveau licenciés F.F.P.J.P. que cartes membres, le Club Bouliste Vernois a fait encore parler de lui cette année avec de nombreux titres départementaux et régionaux remportés.

Les résultats sportifs marquants de cette saison :



● **Championne Régionale Tête-à-tête Féminin :** Prescilia ROUSSEL.



● **Vice-Champions d'Eure-et-Loir Doublettes Mixte :** Julie CLAVERIE Théo CHALLE.



● **Championnes d'Eure-et-Loir Triplettes Féminin :** Prescilia ROUSSEL Julie CLAVERIE Delphine LANGLAIS.

● **Champions d'Eure-et-Loir Triplettes Promotion :** Yohan BOURGOGNE Julien DAVID Steve DESTOUCHES.



● **Champions d'Eure-et-Loir Triplettes Junior :** Inès RÉGNIER Luyana GESTIN Rafaël RÉGNIER.

Inès a également remporté le championnat de tir de précision et le championnat tête-tête Junior Féminin et Rafaël le championnat tête-tête Junior Masculin. BRAVO A TOUS !

Bilan beaucoup mitigé pour les championnats par équipe



● **Championnes d'Eure-et-Loir Doublette Féminin :** Prescilia ROUSSEL Delphine LANGLAIS.



● **Championnat National des Clubs Féminin 2^{ème} division :** malheureusement l'effectif de ce groupe s'est vu diminué,



● **Championnat Régional des Clubs Féminin :** l'équipe régionale redescendra en 2026 au niveau départemental.

d'un côté par une non-participation d'une licenciée et de l'autre par le décès d'une de nos joueuses, Christel TROGER, en septembre dernier. Il était donc dur de rester dans l'élite et malgré une bonne cohésion d'équipe, elle termine dernière de son groupe. Notre équipe, coachée par Benoit LELARD, évoluera en régional l'année prochaine.



● **Championnat Départemental des clubs Sénior :** l'équipe départementale Sénior a décroché son maintien en 2^{ème} division lors de la dernière journée.

● **Championnat Départemental des clubs Provençal :** après avoir fini en tête du championnat départemental, nos joueurs se sont vus accéder à la phase finale régionale contre le club de Mainvilliers (28). Après de belles parties, notre équipe s'est inclinée et s'est vue refuser la finale nationale avec beaucoup de regrets mais une belle combativité.



Coupe de France de Pétanque

● Lors du 2^{ème} tour de Coupe de France, niveau départemental, nous avons eu la chance de recevoir le club de Hanches et sa figure phare Philippe QUINTAIS. Nous nous sommes inclinés mais avons pu faire partager cet événement à bon nombre de spectateurs.



Nous vous attendons donc nombreux pour cette saison 2026, et sommes à votre disposition pour tout renseignement au 06.61.93.91.37 (Marie-Ange ABADIA, Présidente).

Entraînements tous les vendredis soirs de mars à octobre.

A NOTER SUR VOS AGENDAS, LA 5^{ème} EDITION DE NOTRE VIDE-GRENIER QUI SE DÉROULERA LE JEUDI 14 MAI (ASCENSION), A LA PLAINE SPORTIVE.

D4

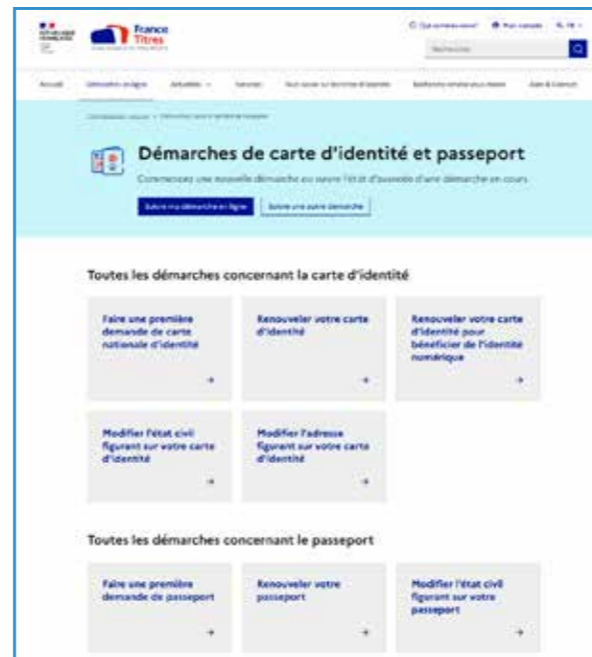
INFOS UTILES

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / PASSEPORT

35 communes d'Eure-et-Loir sont actuellement équipées d'un dispositif de recueil permettant de délivrer les titres d'identité, et vous pouvez retrouver la liste à jour sur le site internet de la préfecture. Ces communes vous accueillent sur rendez-vous afin de vous accompagner dans cette démarche.

Gagnez du temps en privilégiant la pré-demande en ligne sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) :

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/>



PORTAIL « MESAIDES28 »

Porté par le Conseil départemental et la Préfecture d'Eure-et-Loir, le site internet

<https://www.mesaidess28.fr/accueil>

est un outil simple d'utilisation, mis en place en février 2023 afin de faciliter le parcours de l'utilisateur pour

évaluer ses droits et identifier en quelques clics le bon interlocuteur, au plus proche.

Mesaidess28 regroupe tout l'éventail des aides et dispositifs locaux et nationaux existants du Conseil départemental et de ses partenaires.



URBANISME

Vous construisez ? Vous rénovez ? Vous faites un aménagement ou un agrandissement ?

Depuis le 1^{er} janvier 2022, toutes les communes sont en capacité de recevoir et d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme de façon dématérialisée, dans un objectif de simplification et de modernisation des services publics.

**+ simple + accessible
+ rapide + écologique**

Pour notre commune, la plateforme

<https://www.e-permis.fr/>

est à votre disposition pour transmettre toutes vos demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux, certificats d'urbanisme, déclarations d'intention d'aliéner).

Selon la nature de vos travaux, pensez à prévoir les taxes d'urbanisme (taxe d'aménagement, taxe d'archéologie préventive) dans votre budget !

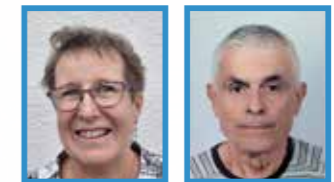


Une fois vos travaux terminés, n'oubliez pas de déclarer leur achèvement, à la fois à la mairie (par une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) et sur votre espace <https://www.impots.gouv.fr/> dans les 90 jours.

RECENSEMENT DE LA POPULATION



Nos agents recenseurs :



Mme Isabelle LOISELIER
et M. Pierre MARC

Pourquoi ?

Le recensement permet de connaître la population française de chaque commune afin d'adapter au mieux les projets et les équipements, et de définir le montant de la dotation globale de fonctionnement attribuée chaque année aux communes par l'État.

Le dernier recensement a eu lieu en 2020 à Ver-lès-Chartres, mais il y a un décalage d'une année en raison de l'épidémie de covid.

Le prochain recensement aura lieu du 15 janvier au 14 février dans notre commune.

Qui ?

Le recensement concerne l'ensemble de la population vivant en France.

Selon les derniers chiffres, la commune compte 797 habitants au 1^{er} janvier 2025.

Comment ?

Vous pouvez vous recenser en ligne, c'est simple et rapide de répondre au questionnaire avec les codes indiqués sur la notice internet qui vous aura été remise par l'agent recenseur.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra des questionnaires papiers et vous conviendrez d'un rendez-vous pour qu'il vienne les récupérer.

Merci d'avance pour l'accueil que vous réserverez aux agents recenseurs.

Quand ?

Le recensement a lieu tous les 5 ans dans les communes de moins de 10 000 habitants et chaque habitant est concerné.

L'USURPATION D'IDENTITÉ

Chaque année, environ 200 000 personnes s'aperçoivent qu'elles sont victimes d'une usurpation d'identité.

Cela constitue un délit par lequel une personne se fait passer pour quelqu'un d'autre en utilisant ses données personnelles sans son accord pour un usage frauduleux, comme :

- ouvrir un compte pour émettre des chèques ou souscrire un crédit sans le rembourser
- commettre des infractions au code de la route ou des escroqueries aux aides sociales...

Le plus souvent, les personnes s'en aperçoivent de façon indirecte, lorsqu'elles entament une démarche administrative ou bancaire.

Se protéger

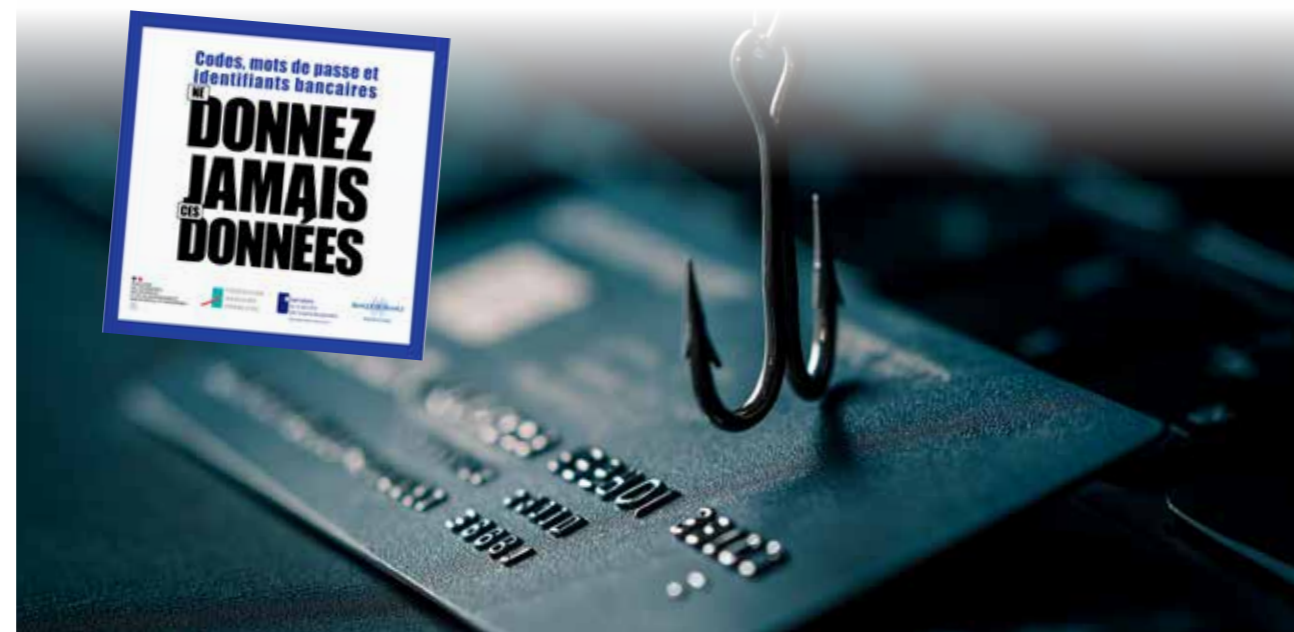
- Ne communiquez pas d'informations personnelles à des tiers qui ne sont pas de confiance.
- Ne répondez pas aux courriels douteux.
- Renforcez la sécurité de vos mots de passe avec des minuscules, majuscules, chiffres et caractères spéciaux
- Soyez vigilants à vos documents personnels, et pensez à les sécuriser par l'ajout d'un filigrane avant de les transmettre :

<https://filigrane.beta.gouv.fr>

Réagir

- Conserver toutes les preuves en votre possession : captures d'écran, messages, adresses des pages internet concernées, documents...
- Déposer plainte dès que possible, en gendarmerie ou sur <https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/>
- Avertir sa banque, son assurance, son employeur, et tous les organismes détenant des informations vous concernant (impôts, sécurité sociale...)
- Vérifier si des comptes ont été ouverts à votre nom par les fraudeurs et recensés dans le Fichier national des COMptes BANcaires (FICOBA) via la messagerie sécurisée de votre espace personnel <https://www.impots.gouv.fr/> ou auprès du service des impôts des particuliers.
- Vérifier si vous êtes inscrit à la Banque de France sur le Fichier Central des Chèques (FCC) ou sur le Fichier des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP) et déposez, le cas échéant, un dossier pour usurpation d'identité afin que la Banque de France avertisse les établissements concernés.

Renouveler ses titres d'identité



ÉTAT CIVIL

MARIAGES ET PACS

PACS de Laura GIRARD et Corentin BESNARD,	le 27 janvier
Mariage de Jules LENFANT et Claire LEFEVRE,	le 10 mai
Mariage de Rafaël DOS SANTOS et Alexiane PORTIER,	le 28 juin
Mariage de Rénauld LECLAIR et Séverine BARD,	le 12 juillet
Mariage de Patrice GUILLERME et Carole MARZOLF,	le 30 août
PACS de Jean-Philippe AMÉ et Séverine DARGÈRE,	le 9 septembre
Mariage de Hugues DAGNICOURT et Rozenn PERDIGON,	le 13 septembre
PACS de Sophie ECUYER et Anthony GOSSO,	le 22 octobre

NAISSANCES

Alba DE OLIVEIRA MOREIRA,	le 28 mars
Agathe LEKIKOT DEVILLE,	le 9 juillet
Mathis PICAULT,	le 22 juillet
Anastasia BRIFFAUD,	le 19 août
Hugo LENFANT,	le 29 novembre

DÉCÈS

Henri FÉTU,	le 16 mai
Jacqueline FOURRÉ née GRATIAS,	le 22 juin
Micheline DOUCET née COGNARD,	le 21 juillet
Daniel PÉRINEAU,	le 26 octobre

TARIFS DE LA SALLE DES FÊTES

	TARIF ÉTÉ du 1 ^{er} mai au 30 septembre	TARIF HIVER du 1 ^{er} octobre au 30 avril
Location journée du lundi au vendredi hors jours fériés		
○ vin d'honneur / évènement familial		
▶ habitants de la commune*	gratuit	gratuit
○ journée ou soirée en semaine		
▶ habitants de la commune*	130 €	140 €
▶ associations communales, personnes morales, services publics	gratuit	gratuit
▶ habitants hors commune	260 €	280 €
▶ associations hors commune	23 €	25 €
Location demi-journée du lundi au vendredi hors jours fériés**		
▶ habitants de la commune*	35 €	55 €
▶ associations communales, personnes morales, services publics	gratuit	gratuit
▶ habitants hors commune	140 €	160 €
▶ associations hors commune	23 €	25 €
<i>** uniquement pendant les vacances scolaires, à partir de 14h00</i>		
Location week-end et location jour férié en semaine		
▶ habitants de la commune*	200 €	220 €
▶ habitants hors commune	360 €	380 €
<i>* au-delà de 2 réservations par an : tarif hors commune</i>		
Facturation après la location en cas de désordre :		
○ dégradation, perte des clefs, etc.	sur devis	sur devis
○ forfait ménage	100 €	100 €
Location de vaisselle		
▶ ensemble repas par personne (détail dans le contrat)	1 €	1 €
Facturation après la location en cas de désordre :		
○ vaisselle cassée ou manquante :		
▶ assiette	2 €	2 €
▶ couverts	0,50 €	0,50 €
▶ verre	1 €	1 €
▶ tasse à café	1 €	1 €
Prêt : tables, bancs, chaises, barnums 3m*3m		
▶ habitants de la commune	gratuit	gratuit
Prêt : tables, bancs, chaises, barnums 3m*3m / 6m*8m, friteuse		
▶ associations communales	gratuit	gratuit
Facturation après le prêt en cas de désordre :		
○ non restitution ou dégradation	sur devis	sur devis

AGENDA DES ÉVÈNEMENTS 2026

- Jeudi 12 février** : CARNAVAL DE L'ÉCOLE, *organisé par l'APE Les Loustics*
- Samedi 14 mars** : SOIRÉE CRÊPES AVEC ANIMATION, *organisée par l'ASLV*
- Dimanche 15 mars** : ÉLECTIONS MUNICIPALES 1^{ER} TOUR
- Dimanche 19 mars** : COMMÉMORATION DE LA FIN DE LA GUERRE D'ALGÉRIE
- Dimanche 22 mars** : ÉLECTIONS MUNICIPALES 2ND TOUR
- Samedi 28 mars** : CHASSE AUX ŒUFS, *organisée par l'ASLV*
- Dimanche 12 avril** : VIDE-GRENIER, *organisé par l'APE Les Loustics*
- Samedi 11 avril** : TROC-PLANTES, *organisé par l'ASLV*
- Vendredi 8 mai** : COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945
- Jeudi 14 mai** : BRIC-À-BRAC, *organisé par le CB Vernois*
- Samedi 13 ou 20 juin** : FÊTE DE LA MUSIQUE, *organisée par l'ASLV et Familles Rurales*
- Samedi 27 juin** : KERMESSE DE L'ÉCOLE, *organisée par l'APE Les Loustics*
- Mardi 14 juillet** : BANQUET DU 14 JUILLET, *organisé par la commune*
- Dimanche 30 août** : FÊTE DE L'ATTELAGE, *organisée par l'ASLV*
- Mercredi 11 novembre** : ARMISTICE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE
- Samedi 21 novembre** : SOIRÉE BEAUJOLAIS NOUVEAU, *organisée par l'ASLV*

**RESTEZ CONNECTÉS
ET INFORMÉS**



www.mairie-verleschartres.com

 **Panneau
Pocket**

